



Catalogue 2026-2027

FORMATIONS BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL



en partenariat avec



Le Centre d'enseignement supérieur, de promotion et de formation continuée en Brabant wallon - CPFb asbl - a été fondé le 23 décembre 1994 à l'initiative de l'Université Catholique de Louvain, du Secrétariat général de l'Enseignement Catholique et de représentants d'associations et d'entreprises de la région.

Une centaine de professeurs et d'experts assurent les différentes activités pédagogiques. Outre leurs compétences disciplinaires et, pour la plupart, leur activité professionnelle exercée en dehors du Centre qui leur donne une connaissance précieuse du terrain, les chargés de cours sont habitués à l'enseignement des adultes.

Le Centre inscrit son action dans le cadre de l'enseignement pour adultes catholique et des dispositions légales et réglementaires qui le régissent. Il participe à de nombreux programmes inter-réseaux et est ouvert à chacun quels que soient ses convictions et engagements.

Des programmes spécifiques sont également organisés ou en préparation en collaboration avec les secteurs professionnels.

Le Centre accueille chaque année un millier d'adultes et jeunes adultes dans un des programmes d'enseignement variés : bachelier en droit, bachelier conseiller conjugal et familial, bachelier en éducation spécialisée, Formation-relais®, formations bien-être au travail, certificat d'aptitude pédagogique de l'enseignement supérieur, formation initiale des directeurs, formation pour les cadres de l'enseignement, ...

Le CPFb a développé les formations de conseiller en prévention depuis 2008 pour répondre aux besoins des entreprises de la région. Tout employeur est légalement tenu de veiller au bien-être au travail qui est défini comme l'ensemble des facteurs relatifs aux conditions de travail dans lesquelles le travail est exécuté : la sécurité au travail, la protection de la santé du travailleur, la charge psycho-sociale occasionnée par le travail, l'ergonomie, l'hygiène au travail, l'embellissement des lieux de travail.

Plusieurs fonctions ont ainsi été définies par le législateur et sont inventoriées au titre 4 du livre II du code du bien-être au travail relatif à la formation et au recyclage des conseillers en prévention, ainsi qu'au titre 3 du livre Ier du code du bien-être au travail relatif à la prévention des risques psychosociaux au travail.

Ce catalogue reprend les formations et recyclages organisés par le CPFb.

Coordination des formations bien-être au travail

Julien Varga - julien.varga@cpfb.be - 010/47 82 49

**Informations et procédures d'inscription
sur notre site www.cpfb.be**

Formation aux connaissances de base du Conseiller en prévention du service interne (40 h)



Cette formation s'adresse aux futurs conseillers en prévention qui désirent exercer leur fonction dans une entreprise de type C ou D (moins de 200 travailleurs et absence de risques majeurs), mais aussi aux employeurs, ligne hiérarchique, membres du CPPT (Comité pour la prévention et la protection au travail).

Cette formation apporte une connaissance suffisante de la législation en matière de bien-être des travailleurs dans l'exécution de leur travail et les connaissances techniques et scientifiques nécessaires à l'exercice de leurs activités.

Ces connaissances ont notamment trait :

- aux techniques relatives à l'analyse des risques
- à la coordination des activités de prévention dans le service interne, entre le service interne et externe et avec les employeurs et les travailleurs des entreprises extérieures qui effectuent des travaux dans l'entreprise
- aux mesures relatives à l'hygiène sur les lieux de travail
- à l'organisation des premiers secours des travailleurs qui sont victimes d'un accident ou d'un malaise et aux mesures à prendre en cas de danger grave et immédiat
- aux missions des conseillers en prévention
- au mode de rédaction des rapports

► **Conditions d'admission** : Être détenteur d'un certificat d'enseignement secondaire inférieur

► **Lieu et calendrier** : Les cours sont organisés au CPFB à Louvain-la-Neuve, 6 jours de 9h à 12h20 et de 13h à 16h20, hors congés scolaires

► **Frais d'inscription** : Les frais d'inscription s'élèvent à 350 €

► **Organisation** :

- | | | |
|--------------------|---------------------|------------------|
| ■ Jeudi 07/01/2027 | ■ Mercredi 20/01/27 | ■ Jeudi 04/02/27 |
| ■ Jeudi 18/02/27 | ■ Jeudi 11/03/27 | ■ Jeudi 18/03/27 |

► **Inscription** : Documents à télécharger sur : www.cpfb.be, à compléter et à renvoyer ou déposer au secrétariat du CPFB au plus tard 15 jours avant la date de début de la formation.

Les places sont limitées. La priorité est donnée aux dossiers administratifs parfaitement complets, droits d'inscriptions compris par ordre de réception.

Le CPFB organise également des formations pour le secteur non-marchand.
Conditions d'accès, horaires et inscriptions via <https://catalogueformation.be>

Formation multidisciplinaire de base (120 h)

Formation requise pour accéder aux modules de spécialisation de conseiller en prévention



Ce premier module « Formation multidisciplinaire de base » est un prérequis à toutes les spécialisations de conseiller en prévention : niveau 2, niveau 1, ergonomie, hygiène au travail, aspects psychosociaux.

A partir de textes légaux et réglementaires relatifs au bien-être au travail et à travers des analyses et applications concrètes, ce premier module vise les compétences suivantes :

- capacité à collaborer en équipe à une approche commune interdisciplinaire et cohérente de la gestion des risques de sécurité, santé et bien-être
- capacité à diriger, communiquer, entraîner, négocier et persuader
- capacité à réunir et assimiler scientifiquement des informations
- capacité à former d'autres personnes, indépendamment de leur niveau, à intégrer leur propre bien-être
- capacité à appliquer les connaissances et compétences acquises dans des situations pratiques.

► **Conditions d'admission :** Être porteur d'un certificat de l'enseignement secondaire supérieur ou de cours secondaires supérieurs **OU** être porteur du certificat de connaissances de base de conseiller en prévention visé par l'article II.4- 24 du code du bien-être au travail et apporter la preuve d'une expérience pratique utile d'au moins cinq ans dans un service interne ou externe.

► **Lieu et calendrier :** à Louvain-la-Neuve, du 3 septembre 2026 au 26 janvier 2027, le jeudi de 9h à 12h20 et de 13h30 à 16h50 hors congés scolaires

► **Frais d'inscription :** Les frais d'inscription s'élèvent à 950 € / 800 € pour le personnel d'une institution scolaire.

► **Procédure d'inscription :** Documents à télécharger sur : www.cpfb.be, à compléter et à renvoyer ou déposer au secrétariat du CPFB au plus tard 15 jours avant la date de début de la formation.

Les places sont limitées. La priorité est donnée aux dossiers administratifs parfaitement complets, droits d'inscriptions compris par ordre de réception.



Formation de Conseiller en prévention spécialisation de niveau 2 (100 h)



Le conseiller en prévention assiste la hiérarchie et les travailleurs dans le domaine du bien-être au travail, remplit les missions confiées par la réglementation et collabore avec tous les intervenants tant internes qu'externes en la matière.

La formation de conseiller en prévention de niveau 2 s'adresse aux futurs conseillers en prévention qui travaillent dans une entreprise du groupe B (Art. II. 1-2. du code du bien-être au travail).

Les formations des conseillers en prévention sont régies par le code du bien-être (Art. II.4-3 et suivants). Elles visent à acquérir les compétences suivantes (Annexe II.4-4 du code du bien-être au travail) :

- capacité à identifier les dangers et les facteurs de risques qui peuvent être présents dans les entreprises du groupe B, à analyser et évaluer les risques et à proposer les mesures nécessaires pour les éliminer ou les réduire au maximum
- capacité à enquêter sur et à analyser les causes des accidents du travail pour définir les lignes principales de la politique de prévention et proposer un système dynamique de prévention des risques adéquat et efficace
- capacité à suivre l'évolution du niveau de sécurité des installations tout au long de leur usage depuis l'analyse initiale et, dès lors, effectuer une analyse de toute installation existante avec la même démarche
- capacité à proposer et à organiser une gestion administrative et technique de la politique du bien-être, et en particulier en rapport avec le Comité.

► **Conditions d'admission :** Être détenteur d'une attestation de réussite du module multidisciplinaire de base (120 h) délivrée par un organisme de formation agréé par le SPF emploi et concertation sociale. Celui-ci est organisé par le CPFB chaque année, de septembre à février (agrément du SPF emploi, travail et concertation sociale).

► **Lieu et calendrier :** à Louvain-la-Neuve, du 4 février au 1^{er} juillet 2027, le jeudi de 9h à 12h20 et de 13h30 à 16h50 hors congés scolaires. Le travail de fin d'études est à remettre au plus tard le 9 septembre 2027 et la défense orale a lieu le jeudi 7 octobre 2027.

► **Frais d'inscription :** Les frais d'inscription s'élèvent à 950 € / 800 € pour le personnel d'une institution scolaire.

► **Procédure d'inscription :** Documents à télécharger sur : www.cpfb.be, à compléter et à renvoyer ou déposer au secrétariat du CPFB au plus tard 15 jours avant la date de début de la formation.

Les places sont limitées. La priorité est donnée aux dossiers administratifs parfaitement complets, droits d'inscriptions compris par ordre de réception.

Formation de Conseiller en prévention spécialisation de niveau 1 (280 h) Formation en partenariat avec l'UCLouvain



Ce certificat universitaire a pour objectif de former des conseillers en prévention de niveau 1. Ce professionnel s'occupe de la sécurité des personnes au travail en appliquant le code du bien-être au travail en remplissant les missions et les tâches du service interne (Art. II. 1-3. et suivants).

Les conseillers en prévention de niveau 1 œuvrent dans toutes les branches de l'industrie. Ils travaillent également dans les services publics, les hôpitaux, les organismes d'utilité publique et le monde académique. Habituellement, ils sont rattachés à un service interne ou externe pour la prévention et la protection au travail.

Les formations des conseillers en prévention sont régies par le code du bien-être (Art.II.4-3 et suivants). Elles visent à acquérir les compétences suivantes (Annexe II.4-3 du code du bien-être au travail) :

- capacité à identifier les dangers et les facteurs de risques qui peuvent être présents dans les entreprises du groupe A, à analyser et évaluer les risques et à proposer les mesures nécessaires pour les éliminer ou les réduire au maximum
- capacité à enquêter sur et à analyser les causes des accidents du travail pour définir les lignes principales de la politique de prévention et proposer un système dynamique de gestion des risques adéquat et efficace
- capacité à suivre l'évolution du niveau de sécurité des installations tout au long de leur usage depuis l'analyse initiale et, par conséquent être à même d'effectuer l'analyse de toute installation existante selon la même démarche
- capacité à intégrer les aspects de bien-être au travail dans des systèmes de management de la qualité et d'autres systèmes de management de l'entreprise
- capacité à proposer et à organiser une gestion administrative et technique de la politique du bien-être, et en particulier en rapport avec le Comité.

► **Conditions d'admission :** Être porteur d'un diplôme de bachelier d'université ou de l'enseignement supérieur de niveau universitaire et d'une attestation de réussite du module multidisciplinaire de base **OU** être porteur d'un certificat de formation de spécialisation de niveau II et faire preuve d'une expérience pratique utile d'au moins cinq ans dans un service interne ou externe.

► **Lieu et calendrier :** à Louvain-la-Neuve, du 29 janvier 2026 au 30 juin 2028, le vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h, hors congés scolaires. Le travail de fin d'études est à remettre le 19 mai 2028 et la défense orale aura lieu le 16 juin 2028.

► **Droits d'inscription :** Les droits d'inscription s'élèvent à 3 500 €. Ce prix couvre le minerval, les supports de cours digitaux, la carte d'étudiant et l'accès au site et aux infrastructures.

► **Demande d'admission :** www.certificat-cp-niveau1.be

Formation de Conseiller en prévention spécialisé en hygiène du travail (280 h) Formation en partenariat avec l'UCLouvain



Ce certificat universitaire forme des spécialistes en hygiène du travail. Ce professionnel aussi appelé hygiéniste du travail s'occupe de la protection de la santé des travailleurs dans toutes les entreprises. Il est habituellement rattaché à un SEPP (Service externe de prévention et de protection au travail).

Ce certificat universitaire a pour objectif de former des diplômés de l'enseignement supérieur de type long et universitaire au métier de conseiller en prévention spécialisé en hygiène au travail.

Il vise à acquérir les compétences suivantes (Annexe II.4-3 du code du bien-être au travail) :

- capacité à reconnaître et à documenter les facteurs de risques physiques, chimiques et biologiques
- capacité à conduire une évaluation et si nécessaire, des mesurages des conditions d'exposition à ces facteurs de risques
- capacité à formuler et à justifier des recommandations pour éviter, éliminer, réduire ou surveiller les risques encourus dans les situations de travail
- capacité à rédiger un cahier de charges pour des laboratoires externes.

► **Conditions d'admission :** Être détenteur d'un master et d'une attestation de réussite du module multidisciplinaire de base (120 heures) délivrée par un organisme de formation agréé par le SPF emploi et concertation sociale. Celui-ci est organisé par le CPFB chaque année de septembre à février (agrément du SPF emploi, travail et concertation sociale).

► **Lieu et calendrier :** à Louvain-la-Neuve, du 4 septembre 2026 au 17 décembre 2027, le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h hors congés scolaires. Le travail de fin d'études est à remettre pour le 21 novembre 2027 et la défense orale aura lieu le 17 décembre 2027.

► **Droits d'inscription :** Les frais d'inscription s'élèvent à 4 200 €.

► **Demande d'admission :** www.certificat-cp-hygiene.be



Formation de personne de confiance (35 h)



La personne de confiance s'occupe d'accueillir les personnes qui estiment être victimes de violence, de harcèlement moral ou sexuel au travail. Elle les renseigne sur les procédures légales prévues par le code du bien-être (Art.I.3-8 et suivants) et les aide à chercher des solutions. La présence d'une personne de confiance n'est pas obligatoire mais elle est fortement recommandée.

La formation vise à acquérir les compétences et connaissances suivantes (Annexe I. 3-1, du code du bien-être au travail :

- cadre légal relatif au rôle et au statut de la personne de confiance
- risques psychosociaux au travail
- intervention psychosociale : techniques d'entretien (accueil, communication efficace, gestion des émotions, conseils, recadrage) et gestion des situations problématiques.

► **Lieu et calendrier :** à Louvain-la-Neuve, le jeudi de 9h à 12h20 et de 13h à 16h20

► **Frais d'inscription :** Les frais d'inscription s'élèvent à 350 € pour le cycle de 5 jours

► **Conditions d'admission :** Être détenteur d'un certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS)

► **Procédure d'inscription :** Documents à télécharger sur www.cpfb.be, à compléter et à renvoyer ou déposer au secrétariat du CPFb au plus tard 15 jours avant la date de début de la formation.

► **Organisation 1 :**

- | | | |
|--------------|--------------|--------------|
| ■ 19/11/2026 | ■ 26/11/2026 | ■ 03/12/2026 |
| ■ 10/12/26 | ■ 17/12/2026 | |

► **Organisation 2 :**

- | | | |
|--------------|--------------|--------------|
| ■ 14/01/2027 | ■ 21/01/2027 | ■ 28/01/2027 |
| ■ 04/02/2027 | ■ 11/02/2027 | |

Les places sont limitées. La priorité est donnée aux dossiers administratifs parfaitement complets, droits d'inscriptions compris par ordre de réception.

**Le CPFb organise également des formations pour le secteur non- marchand.
Conditions d'accès, horaires et inscriptions via <https://catalogueformation.be>**



Recyclage conseiller en prévention (1 journée)



Ces séminaires d'actualité répondent aux obligations de recyclage des conseillers en prévention (Art. II.4-28 à 30 du code du bien-être au travail)

► **Programme et inscription en ligne :** www.cpfb.be

► **Lieu et calendrier :** à Louvain-la-Neuve

Le CPFB organise 3 séminaires par an.

Les dates, le programme et le lien vers l'inscription se trouvent sur le site internet www.cpfb.be

► **Frais d'inscription**

Par journée de recyclage :

- 150 €
- 120 € pour les étudiants diplômés du CPFB
- 50 € pour les étudiants en cours de formation et les enseignants du CPFB



Supervision personne de confiance (1 journée)



Ces journées de supervision (Art. I.3-56 à 60 du code du bien-être au travail) sont animées par Valérie Florimont, docteure en droit, conseillère en prévention de niveau 1 et psychothérapeute.

Elles sont l'occasion :

- d'améliorer et d'approfondir ses techniques d'accueil, d'écoute et d'intervention
- d'échanger sur ses préoccupations avec un expert et avec ses pairs
- de décrypter les enjeux stratégiques majeurs de votre fonction.

► **Lieu et calendrier :** à Louvain-la-Neuve

- Jeudi 5 novembre 2026 de 9h à 16h
- Jeudi 12 mars 2027 de 9h à 16h
- Jeudi 4 juin 2027 de 9h à 16h

► **Inscription en ligne :** www.cpfb.be

► **Frais d'inscription :** 120 € par journée de supervision



Brevet européen des premiers secours (BEPS)

En vue d'obtenir le Brevet Européen de Premiers Secours (BEPS) délivré par la Croix-Rouge, dans le cadre de la convention de partenariat entre la Croix-Rouge de Belgique et l'enseignement pour adultes.

- ▶ **Lieu et calendrier :** à Louvain-la-Neuve, 2 journées ½ : 23, 24 février 2027 et 25 février 2027 matin
- ▶ **Procédure d'inscription :** Documents à télécharger sur www.cpfb.be, à compléter et à renvoyer ou déposer au secrétariat du CPFb au plus tard 15 jours avant la date de début de la formation.
- ▶ **Frais d'inscription :** 57,60 € (25,60€ si vous êtes inscrit à d'autres UE)
- ▶ **Conditions d'admission :** Être détenteur du Certificat de l'enseignement secondaire inférieur ou du certificat de l'enseignement secondaire du deuxième degré (CESI ou C2D).



- Formation aux connaissances de base du Conseiller en prévention
- Formation multidisciplinaire de base
- Formation de conseiller en prévention de niveau 2
- Certificat d'université (UCLouvain) de conseiller en prévention de niveau 1
- Certificat d'université (UCLouvain) de conseiller en prévention spécialisé en hygiène au travail
- Formation de personne de confiance
- Séminaires de recyclage des conseillers en prévention
- Supervision des personnes de confiance
- Brevet européen des premiers secours (BEPS)

Coordination des formations bien-être au travail

Julien Varga : julien.varga@cpfb.be

Compte en banque : BE56 2710 6187 2288



CPFB

Place des Sciences, 1A à 1348 Louvain-la-Neuve
secretariat@cpfb.be - 010/47 82 49
www.cpfb.be



Enseignement supérieur pour adultes
Une expertise de 30 ans à Louvain-la-Neuve

en partenariat avec

